## **FICHE REPÈRES DU RSU 2022**

## ollectivités et établissements publics du Département Somme

Cette Fiche reprend les principaux indicateurs du RSU 2022. Elle permet à une collectivité de se comparer à un groupe de collectivités présentant les mêmes caractéristiques (ex : type de collectivités, nombre d'agents, strate démographique...). Elle a été réalisée via l'application www.donnees-sociales.fr.

> 392 collectivités, ayant au moins un agent, ont transmis leur RSU

> 14 341 agents recensés dans ces collectivités dont 9 342 fonctionnaires, 2 399 contractuels permanents et 2 600 contractuels non permanents

### **Effectifs**

65% des agents sont fonctionnaires



Minimum	Maximum	Effectif moven	Nb de coll concernées
1	2 673	26	364
1	585	13	231
1	1 010	18	189

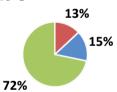
- Précisions emplois non permanents
- ⇒ 1,4 % des agents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- 26,55 % des contractuels permanents en CDI
- 5,9 % des agents sont saisonniers ou occasionnels

## Caractéristiques des agents permanents

46% d'agents relevant de la filière technique

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous	Nb moyen par coll concernée
Administrative	24,9%	19,3%	23,7%	7,7
Technique	48,8%	35,8%	46,1%	17,4
Culturelle	4,2%	7,4%	4,8%	12,3
Sportive	0,8%	1,3%	0,9%	7,9
Sociale	6,7%	25,7%	10,6%	15,7
Médico-sociale	3,1%	2,0%	2,9%	16,3
Médico-technique	0,0%	0,1%	0,0%	2,0
Police municipale	1,6%	0,0%	1,2%	4,2
Animation	5,6%	8,3%	6,2%	10,2
Incendie secours	4,3%	0,0%	3,4%	401,0
Total	100%	100%	100%	38

 72% d'agents relevant de la catégorie C



Effectif moyen

Catégorie A Catégorie B Catégorie C



Le taux de féminisation des emplois permanents est de : 61% 

Hommes

Fonctionnaires

Contractuels

Ensemble

Femmes

76%

71%

61%

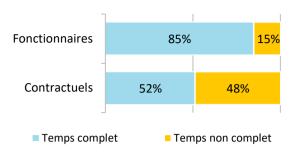
 Le cadre d'emplois des adjoints techniques rassemble 33% des agents

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	33%
Adjoints administratifs	13%
Rédacteurs	6%
Agents sociaux	5%
Adjoints territoriaux d'animation	5%

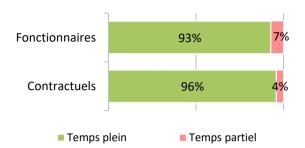
Fiche "Repères" du RSU 1/7

## Temps de travail des agents permanents

 85% des fonctionnaires à temps complet contre 52% des contractuels



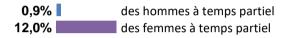
 7% des fonctionnaires à temps partiel contre 4% des contractuels



 Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Culturelle	30%	Sociale	78%
Animation	28%	Animation	70%
Sociale	26%	Culturelle	67%

 Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

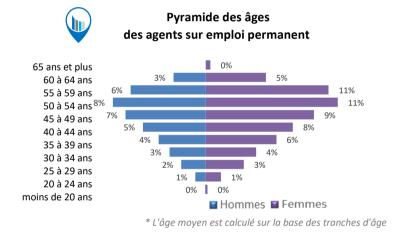


Remarque : les agents intercommunaux sont comptés plusieurs fois comme des agents à temps non complet.

## Pyramide des âges

En moyenne, les agents ont 47 ans

Age moyen*				
des agents permanents				
Fonctionnaires 48,33				
Contractuels				
permanents 42,15				
Ensemble des	47.04			
permanents	47,04			
Âge moyen*				
des agents non permanent				
Contractuels non	37,81			
permanents	37,01			



## Équivalent temps plein rémunéré

En moyenne, 43,5 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par collectivité



- > 23,8 fonctionnaires
- > 8,6 contractuels permanents
- > 11,1 contractuels non permanents

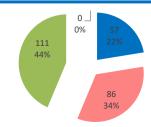
ETPR permanents moyens par catégorie
Catégorie A 17,5 ETPR

Catégorie B 12,4 ETPR
Catégorie C 19,9 ETPR

## Positions particulières

2,3% des agents permanents sont en position statutaire particulière

- Part d'agents détachés dans une autre structure
- Part d'agents détachés dans la collectivité
- Part d'agents mise à disposition dans une autre structure
- Part d'agents mis à disposition dans la collectivité



Fiche "Repères" du RSU 2/7

### **Mouvements**

 En 2022, le taux de rotation moyen des effectifs permanents est de 8,5%

Fonctionnaires	Contractuels permanents
3.9%	27.8%



### Emplois moyens permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2021	Effectif physique au 31/12/2022
29,4 agents	30 agents

<sup>1</sup> cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022			
Fonctionnaires	7	-1,2%	
Contractuels	7	16,4%	
Ensemble	7	1,9%	

### Principales causes de départ d'agents permanents

Agent contractuel nommé stagiaire au sein de la collectivité au cours de l'année	28%
Fin de contrat (hors agents contractuels mis en stage dans l'année)	26%
Départ à la retraite	22%
Démission	6%
Mutation (changement de collectivité)	6%

### Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplaçants	34%
Article 3 hors remplaçants, retours ou réintégrations	31%
Voie de mutation	7%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel non permanent	7%
Recrutement direct - Nouvel arrivant dans la collectivité	6%

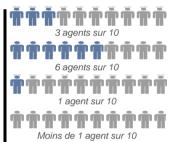
<sup>\*</sup> Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2022- effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2021) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2021)

## Évolution professionnelle

- Concours et examens professionnels
   En moyenne, 1,5% des agents permanents
   présents au 31/12 ont été titularisés dans
   l'année
- 22 Ruptures conventionnelles actées en 2022
   2,1% des collectivités ont initié au moins une procédure de rupture conventionnelle 95% sont à l'initiative de l'agent
- Avancements et promotions
   Nombre moyen d'agents concernés sur 10





## - Sanctions disciplinaires

4% des collectivités sont concernées par au moins une sanction disciplinaire en 2022.

# Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2022

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	28	12
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	1	-
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	2	-
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	3	1

Une sanction prononcée à l'encontre d'un fonctionnaire stagiaire

5 sanctions prononcées à l'encontre d'agents contractuels

Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2022)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)

Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral

28%

Probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol, dégradation, dettes, chèque sans provision)

6%

Fiche "Repères" du RSU 3/7

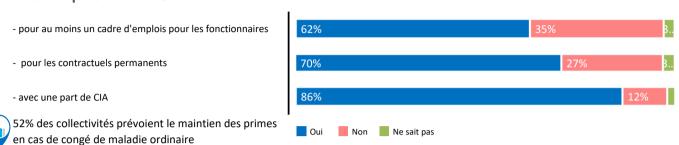
## Budget et rémunérations



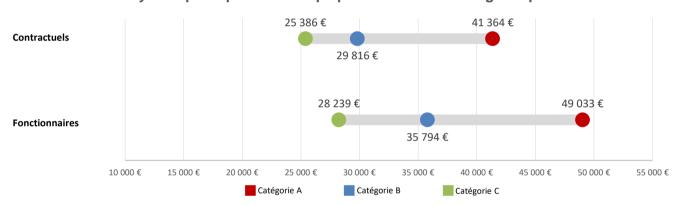
Les charges de personnel représentent 38,54 % des dépenses de fonctionnement



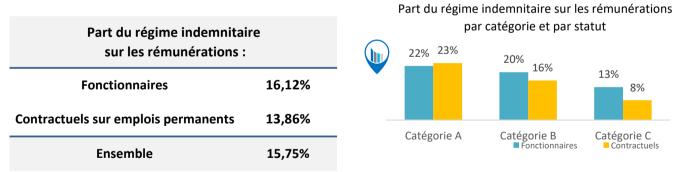
Mise en place du RIFSEEP



Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents



La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 15,75 %



En moyenne, 2419 heures supplémentaires/complémentaires pour les 53% de collectivités concernées



40% des collectivités adhérent au régime d'assurance chômage pour la gestion de leurs anciens contractuels

Fiche "Repères" du RSU 4/7

 En moyenne, 19,2 jours d'absence pour tout motif compressible par fonctionnaire



En moyenne, 13 jours d'absence pour tout motif compressible par contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	5,25%	3,55%	4,90%	1,23%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	10,03%	4,18%	8,83%	1,23%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	10,52%	4,63%	9,32%	1,32%

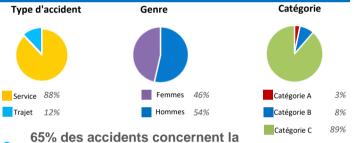
Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

> 35,88 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

### Accidents du travail

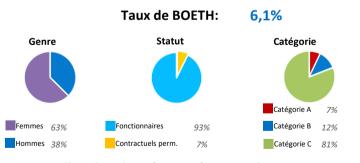
- 21% des collectivités concernées par des accidents de travail
- > 7,5 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 67 jours d'absence consécutifs par accident du travail



65% des accidents concernent la filière technique

## Handicap

17% des collectivités ont au moins un agent BOETH



0,8 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent par collectivité concernée

### Dépenses moyennes couvrant l'obligation d'emploi

(collectivités concernées)

Dépenses afférentes à la passation de contrats de fourniture, de sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises adaptées

Dépenses destinées à favoriser l'accueil, l'insertion ou le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés

4 475 €

# Prévention et risques professionnels

87 jours moyens de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût moyen des formations : 8 913 €

Coût par jour de formation : 102 €

Oui Non Ne sait pas En cours

Existence d'un document unique (DUERP)

Existence d'un registre de santé et de sécurité

Evietanes diversies de préventies de DDC

Existence d'un plan de prévention des RPS

Part des agents permanents ayant bénéficié d'une visite médicale spontanée

3,7% des femmes 2,9% des hommes

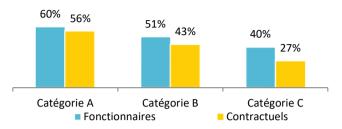
Fiche "Repères" du RSU 5/7

### Formation Agents présents au 31 décembre

En 2022, 42% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

40% des femmes et 46% des hommes

## Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation

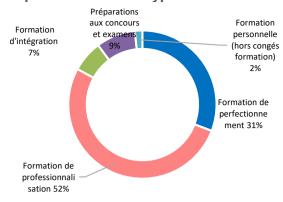


Le budget médian consacré à la formation est de 1 068 €

### Répartition des dépenses de formation

Repartition des depenses de formation		
CNFPT au titre de la cotisation obligatoire	60%	
Autres organismes	28%	
Coût de la formation des apprentis	8%	
Frais de déplacement	3%	
CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire	1%	

Répartition selon le type de formation



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1,9 jour par agent

### Répartition des jours de formation par organisme

	0
CNFPT cotisation obligatoire	45%
Collectivité	33%
Autres organismes	21%
CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire	1%

## Action sociale et protection sociale complémentaire

 15% des collectivités ont un accord collectif sur la protection sociale complémentaire

71% 15% 9% 5

Dont 11,5% ont adhéré à une convention de participation

santé souscrite par le centre de gestion

Santé Prévoyance

Montant moyen

annuel par 272 € 220 €
bénéficiaire

En cours

Oui

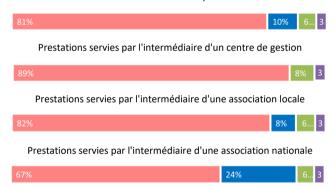
Non

No 8

En cours Oui Non Ne sait pas

L'action sociale des collectivités

Prestations servies directement par la collectivité



### **Relations sociales**

9% des collectivités concernées par des grèves

90% 9% 9% 36 jours de grève en moyenne par collectivité

Non précisé 82%

Sur mot d'ordr...

Nombre moyen de réunions des instances

_	Comité technique	CAP	ССР
	0	0	0

1,3% des collectivités ont engagé des négociations collectives

96%

1,3% ont conclu un ou plusieurs accords collectifs

### Les principales négociations

Temps de travail, qualité de vie au travail

Protection sociale complémentaire

Conditions et organisation du travail

### Les principaux accords

Temps de travail, qualité de vie au travail

Conditions et organisation du travail

Mise en place du télétravail

Fiche "Repères" du RSU 6/7

## Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2021

### Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

31/12

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2021
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2021
- 2 Formules de calcul Taux d'absentéisme

Nombre d'agents au 31/12/2022 x 365

Nombre de jours calendaires d'absence -x 100

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

### 1. Absences compressibles:

Maladie ordinaire et accidents du travail

### 2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

### 3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons\*

\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

### Réalisation

Cette fiche Repères reprend les principaux indicateurs du RSU 2022. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un groupe de collectivités constitué par le Centre de Gestion et ainsi de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses individuelles du RSU.





L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : février 2024 Version 1

Fiche "Repères" du RSU 7/7